



WHITLOCK WEST: QUELQUES PROPRIÉTÉS ENCORE DISPONIBLES!

Aux abords de la rivière des Outaouais, Hudson est reconnue pour la beauté de ses paysages. Il y a deux ans, un tout nouveau parcours de neuf trous a été ajouté au golf Whitlock, qui célébrera son 100^e anniversaire en 2011. Au cœur de ce cadre enchanteur, le projet immobilier Whitlock West comprend 49 somptueux terrains, dont 40% ont déjà trouvé preneur. Le constructeur offrent six modèles de maison, deux choix de façades par modèle et cinq finis extérieurs par façade: un éventail de combinaisons qui personnalisent et harmo-

nisent à la fois le quartier. Le projet mise également sur son côté «vert» avec la conservation des arbres et des sous-bois, les services d'entretien extérieurs communautaires, les systèmes de distribution d'électricité, de téléphonie et de câble entièrement souterrains. Livraison à l'automne 2011.

BUREAU DES VENTES:

Club de golf Whitlock
128, Côte Saint-Charles Road,
Hudson
450 458-5688
www.whitlockwest.com

RÉFÉRENCE



LE GUIDE DU CHAUFFAGE RÉSIDENTIEL

Si vous utilisez déjà, ou envisagez d'utiliser, une installation de chauffage au bois, le guide gratuit de la Société canadienne d'hypothèques et de logement est fait pour vous! Téléchargeable gratuitement sur le site de la SCHL, ce fascicule fait, en 90 pages, le tour de

la question. En effet, ce mode de chauffage requiert des connaissances et des aptitudes particulières, et il est important d'être au fait tant des avantages que des inconvénients avant de faire ce choix. Le guide aborde, bien sûr, la question environnementale, qui met depuis quelques hivers le chauffage au bois sur le devant de la scène médiatique. Mais il aborde aussi des points tout aussi importants que le choix de l'appareil, l'entretien de la cheminée, la préparation de la réserve de bois ou encore la comparaison des coûts annuels de chauffage. Cette somme d'informations indispensables vous permettra, aussi et surtout, de vous assurer que votre installation ne présente aucun danger pour votre famille.

PLUS D'INFORMATIONS:
www.schl.gc.ca



QUAND VOTRE TOITURE DOIT-ELLE ÊTRE DÉNEIGÉE?

Lors d'un hiver normal, il n'y a généralement pas lieu de s'attaquer à la masse de neige qui s'est accumulée sur votre toit. En effet, les toits plats et inclinés sont en principe construits de manière à pouvoir supporter des charges de neige propres à chaque région. Une plus grande vigilance est cependant requise lorsque les accumulations de neige s'avèrent exceptionnelles, particulièrement en période de redoux ou lors d'un épisode de verglas. En pareille situation, la charge se trouve du coup considérablement accrue et le drainage normal de la toiture peut être entravé par la formation de glace. Sachez écouter car, le plus souvent, un toit surchargé émettra des bruits et des craquements inhabituels. Les signes avant-coureurs que constituent notamment la déformation d'un plafond, l'apparition de fissures et le frottement des portes sont à prendre au sérieux. Pour s'attaquer au déneigement de votre toit, il est recommandé d'utiliser des outils en bois ou en plastique, et non pointus ou tranchants. Mais il est avant tout conseillé de confier cette tâche à un couvreur spécialisé qui aura toute l'expérience et les équipements requis. Fait à signaler, si la couverture est toujours sous garantie, il faut d'abord contacter l'entrepreneur qui l'a accordée. Quoi qu'il en soit, la couche inférieure de neige doit toujours être laissée en place pour éviter d'endommager la membrane d'étanchéité. De plus, les aérateurs contribuant à la ventilation du comble («entretoit») et les événements de plomberie doivent être déblayés de toute neige.

PLUS D'INFORMATIONS:
CAA Habitation 514 861-1917
www.caaquebec.com